# Fiche de données de sécurité

**MSD060FRCA**
**Rév. G**
**Date : MARS 2020**

INSTRUCTIONS

**Cette fiche contient des informations importantes. À LIRE ET À CONSERVER COMME RÉFÉRENCE.**

## 1.0 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit :** Clear Shot Liquid

**Nom chimique :** Mélange de solvants

**Fabricant / fournisseur :**

Graco Inc.
P.O. Box 1441
88 11th Ave. NE
Minneapolis, MN 55440-1441

**En cas d'alerte chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, appelez CHEMTREC jour et nuit**
**Pour les États-Unis/le Canada : 1-800-424-9300**
**En dehors des États-Unis/du Canada : 1-703-741-5970**

**Numéro(s) de pièce :** 256385, 256386, 256387, 17X756, 17X757

**Utilisation :** Nettoyant et lubrifiant pour pistolet Fusion CS

## *2. Identification des dangers*

**Évaluation des risques** Cette information est destinée uniquement à l'usage des personnes formées aux systèmes NFPA ou HMIS.
**HMIS : Santé –1, Inflammabilité –1 Réactivité – 0**
**NFPA : Santé –1, Inflammabilité –1 Réactivité – 0**
ÉVALUATION : 4 – EXTRÊME 3 – ÉLEVÉ 2 – MODÉRÉ 1 – LÉGER 0 – INSIGNIFIANT

**Classification SGH selon 29 CFR 1910 (OSHA HCS)**
TOXICITÉ AIGUË : ORAL – catégorie 5
TOXICITÉ AIGUË : CUTANÉ – catégorie 5
DANGER AQUATIQUE (AIGU) – catégorie 3

**Terme signalétique :** avertissement

**Mention(s) de danger :**
Peut être nocif si ingéré.
Peut causer une irritation des yeux.
Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Peut être nocif par contact avec la peau.
Peut causer une irritation de la peau.
Nocif pour la vie aquatique.

**Mises en garde**
Lisez l'étiquette avant l'utilisation. Tenez le produit hors de la portée des enfants. Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le récipient ou l'étiquette du produit.

**Prévention :** Portez des gants de protection / des vêtements de protection / des lunettes de protection / une protection du visage. Évitez le rejet dans l'environnement.
**Réponse**
SI INGÉRÉ : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes.
SI INHALÉ : Transportez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos, dans une position où elle peut confortablement respirer.
Dangers non classés autrement : L'inhalation répétée ou prolongée de vapeurs peut entraîner une vision floue ou double temporaire.

En cas d'incendie : Utilisez du sable sec, des produits chimiques secs ou de la mousse résistante à l'alcool pour éteindre le feu.
Tenez le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. – Ne fumez pas. Stockez le produit dans un endroit bien ventilé. Gardez le produit au frais. Éliminez le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## 3. Composition / renseignements sur les composants

| Ingrédients | No CAS | Pourcentage | Limites d'exposition |
|---|---|---|---|
| Glutarate de diméthyle | 1119-40-0 | 20-30 % | OSHA (TWA)- N/E<br>ACGIH (TWA)- N/E (TWA = moyenne pondérée dans le temps) |
| Adipate de diméthyle | 627-93-0 | 10-20 % | OSHA (TWA)- N/E<br>ACGIH (TWA)- N/E |
| Adipate de diméthyle | 627-93-0 | 5-10 % | OSHA (TWA)- N/E<br>ACGIH (TWA)- N/E |
| Diméthyle sulfoxide | 67-68-5 | 60-70 % | OSHA (TWA)- N/E<br>ACGIH (TWA)- N/E<br>VLEP (TWA)- 250 ppm |

## 4. Premiers soins

**INHALATION :** Transportez la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, donnez-lui la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène et continuez de surveiller. Consultez un médecin. Voir la section 15 pour des informations supplémentaires sur les premiers soins.

**PEAU :** En cas de contact, rincez immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Consultez immédiatement un médecin. Lavez soigneusement (ou jetez) les vêtements et les chaussures avant de les réutiliser. Les blessures par injection peuvent ne pas sembler graves au début, mais en quelques heures, sans traitement approprié, la zone deviendra enflée, décolorée et extrêmement douloureuse. Après l'injection, un débridement rapide de la plaie est nécessaire pour minimiser la nécrose et la perte de tissus.

**YEUX :** Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Après le premier rinçage, retirer les lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Faites examiner et tester les yeux par le personnel médical.

**INGESTION :** En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne intoxiquée, inconsciente ou en convulsions. Consultez immédiatement un médecin.

## 5. Procédures de lutte contre l'incendie

**MOYENS D'EXTINCTION** Les substances suivantes peuvent être utilisées pour éteindre un incendie impliquant ce matériel : eau pulvérisée; dioxyde de carbone; produit chimique sec

**INSTRUCTIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Utilisez de l'eau pulvérisée. Utilisez l'eau pulvérisée pour refroidir les réservoirs et les récipients exposés au feu. Des équipements d'air frais tels que les appareils respiratoires autonomes (ARA) ou les respirateurs à adduction d'air doivent être portés pour lutter contre l'incendie si une exposition ou une exposition potentielle aux produits de combustion est prévue. Portez un équipement de lutte contre les incendies structurels.

**PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ**

| | Typique | Minimal | Maximal | Résultat du test | Unités | Méthode |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Point d'éclair | >87 C (190 F) | | | Appareil de Pensky-Martens | C | S. O. |

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

**Instructions en cas de déversement ou de fuite**
Empêchez l'inflammation, arrêtez les fuites et ventilez la zone. Maintenez le personnel en amont de la fuite. Utilisez un équipement de protection individuelle approprié, comme indiqué à la section 8 de la présente FDS. Absorbez le déversement avec un matériau inerte (par exemple, du sable sec ou de la terre), puis placez-le dans un récipient pour déchets chimiques. Évitez le ruissellement dans les égouts pluviaux et les fossés qui mènent aux cours d'eau. Évitez de rincer vers les égouts. Avisez l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) et les organismes d'État concernés, si nécessaire. Au Canada, informez le ministère de l'Environnement, si cela est requis. Cette matière est un polluant des eaux et il faut l'empêcher de contaminer le sol ou de pénétrer dans les égouts, les systèmes de drainage et les plans d'eau.

## 7. Manutention et entreposage

**Manutention : POUR USAGE INDUSTRIEL UNIQUEMENT. TENEZ LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**MANUTENTION**
N'utilisez le produit que dans des lieux bien aérés. Il faut interdire de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériel est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Enlevez les vêtements et les équipements de protection contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

**STOCKAGE :** Stockez le produit conformément à la réglementation locale. Stockez-le dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien aéré, à l'écart des matériaux incompatibles et des aliments et boissons. Conservez le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au moment de l'utilisation. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement scellés à nouveau et maintenus en position verticale pour éviter toute fuite. Ne stockez pas le produit dans des récipients non étiquetés. Endiguez le produit de manière convenable afin d'éviter de contaminer l'environnement.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Consultez un professionnel de la santé et de la sécurité pour sélectionner un produit adapté à vos besoins
Esters mixtes
Fab.; Directive sur l'exposition professionnelle (États-Unis). TWA : 10 mg/m³ 8 h.
Diméthyle sulfoxide
É.-U. Valeur de limite d'exposition professionnelle (VLEP) TWA : 250 ppm

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE**
Utilisez le produit avec une ventilation adéquate. Une ventilation est normalement nécessaire lors de la manipulation ou de l'utilisation de ce produit pour maintenir l'exposition aux contaminants transportés par l'air en dessous de la limite d'exposition.

**PROTECTION INDIVIDUELLE**
**PROTECTION OCULAIRE**
Des lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques ou un écran facial complet sont recommandés pour protéger contre les éclaboussures de produit.

**GANTS ou PROTECTION DES MAINS**
Il est recommandé de porter des gants de protection pour éviter tout contact avec le produit. Les gants énumérés ci-dessous peuvent assurer une protection contre la perméation. Les gants fabriqués en d'autres matériaux résistant aux produits chimiques peuvent ne pas offrir une protection adéquate. Nitrile; Viton;

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**
La concentration dans l'air détermine le niveau de protection respiratoire nécessaire. Une protection respiratoire est généralement nécessaire. Un respirateur à demi masque purificateur d'air avec cartouches pour vapeurs organiques est acceptable pour des expositions à dix (10) fois la limite d'exposition. Un respirateur complet purificateur d'air avec cartouches pour vapeurs organiques est acceptable pour des expositions à cinquante (50) fois la limite d'exposition. L'exposition ne doit pas dépasser la limite de 1 000 ppm des cartouches. La protection offerte par les

respirateurs purificateurs d'air est limitée. Utilisez un respirateur à adduction d'air pur avec masque à pression positive couvrant tout le visage ou un appareil respiratoire autonome pour les expositions supérieures à cinquante (50) fois la limite d'exposition. Si l'exposition est supérieure à la limite de danger immédiat pour la vie et la santé (IDLH) ou s'il existe une possibilité de déversement non contrôlé, ou si les niveaux d'exposition sont inconnus, alors utilisez un respirateur à adduction d'air pur avec masque à pression positive couvrant tout le visage avec cylindre d'échappement ou un appareil respiratoire autonome.

**AUTRES :** Les installations qui stockent ou utilisent ce matériel doivent être équipées d'un laveur d'yeux et d'une douche de sécurité. En cas d'urgence non liée à un incendie, une protection respiratoire peut être nécessaire et il faut porter des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact avec la matière.

**Prudence conseillée** : Chemical Solvents Inc. ne prend aucune responsabilité pour déterminer les mesures nécessaires à la protection personnelle dans une application particulière. Les informations générales doivent être utilisées avec discernement.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Point d'ébullition** : >148 C (300 F)
**Densité de vapeur** : > 1 (air=1)
**Odeur/apparence** : liquide clair, incolore à paille
**Densité relative** : 1,0
**Hydrosolubilité** : partielle
**Taux d'évaporation :** <1 (NBA=1)

## 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité :** stable
**Conditions à éviter** : chaleur, étincelle et flamme nue
**Incompatibilité** : agents oxydants puissants
**Décomposition dangereuse** : La combustion produit du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des composés azote-oxygène.
**Polymérisation dangereuse** : Aucune

## 11. Renseignements toxicologiques

Remarque : Certaines études ont établi un lien entre l'utilisation de "solvants" et des changements dans le foie, les reins, le système nerveux et le lymphome non hodgkinien.

**Adipate de diméthyle, succinate de diméthyle, glutarate de diméthyle**

**Exposition admissible sur le lieu de travail :** TWA : 10 mg/m³ 8 h.
**Données sur la toxicité animale aiguë :**
Par voie orale : DL50, rat, > 500 mg/kg , légèrement toxique après administration par voie orale. Pas de mortalité observée à la concentration indiquée.
Par voie cutanée : DL50, lapin, > 5 000 mg/kg , pratiquement non toxique après application cutanée dans les études sur les animaux.
Par inhalation : CL50, rat, > 10,7 mg/l, 1 h
Irritation des yeux : lapin, modérément irritant
Irritation cutanée : lapin, pratiquement non irritant pour la peau (lapin), 4 h
Sensibilisation de la peau : cochon d'Inde. Ce produit n'a pas entraîné de sensibilisation de la peau chez les animaux de laboratoire.
Toxicité à doses multiples : rat, gavage, 28 jours – aucun effet indésirable lié au traitement.
Toxicité à doses multiples : rat, inhalation, 90 jours – a produit des effets sur le poids corporel, les enzymes sériques et/ou le poids des organes dans des études à doses multiples. L'exposition répétée par inhalation produit des lésions des tissus nasaux. Modifications mineures des paramètres de la fertilité masculine, c.-à-d. des mesures hormonales, du nombre de spermatozoïdes ou du poids des organes reproducteurs, sans modification des performances de reproduction. Les rongeurs sont plus sensibles aux effets signalés que les humains.
Organes cibles affectés – nez
Toxicité pour le développement : rat, inhalation – aucun effet sur la progéniture observé chez les animaux de laboratoire en présence de toxicité maternelle.

Toxicité pour la reproduction : rat, inhalation, une génération – des signes de toxicité généralisée (réduction du poids corporel et/ou diminution de la prise de poids) ont été observés chez les animaux parents et la progéniture sans effet sur la fertilité ou la reproduction.

Mutagénicité : Aucun effet génétique n'a été observé dans les tests standard utilisant des cellules bactériennes et des animaux entiers.

Aucun effet génétique n'a été observé dans les tests standard utilisant des cellules bactériennes et des animaux entiers.
Des effets génétiques ont été observés lors de tests standard utilisant des cellules animales.
Des effets génétiques ont été observés lors de tests standard utilisant des cellules animales.

**Composants**
Les données provenant des études de Cytec ou de la littérature scientifique disponible sur les composants de ce matériau qui ont été identifiés comme des produits chimiques dangereux selon les critères de la norme OSHA sur la communication des dangers (29 CFR 1910.1200) ou de la loi canadienne sur les produits dangereux sont examinées ci-dessous.

**glutarate de diméthyle** Pratiquement non toxique après administration par voie orale.
Pratiquement non toxique après application cutanée dans les études sur les animaux.
Modérément irritant pour les yeux (lapin).
Pratiquement non irritant pour la peau (lapin).

**succinate de diméthyle** Légèrement toxique après administration par voie orale.
Pratiquement non toxique après application cutanée dans les études sur les animaux.
Modérément irritant pour les yeux (lapin).
Pratiquement non irritant pour la peau (lapin).

**adipate de diméthyle** Pratiquement non toxique après administration par voie orale.
Pratiquement non toxique après application cutanée dans les études sur les animaux.
Pratiquement non irritant pour la peau (lapin).
Modérément irritant pour les yeux (lapin).

**Diméthyle sulfoxide :**

**Données sur la toxicité aiguë :**
**DL-50 par voie orale (rat mâle) :** 14 500-28 300 mg/kg
**Inhalation (rat) :** Aucun taux de mortalité @ 2 900 mg/m3 (900 ppm)/ 24 h.
**DL-50 par voie cutanée (rat) :** 40 000 mg/kg
**Irritation de la peau (humaine) :** Légère
**Application répétée sur la peau (humaine) :** Légère irritation
**Sensibilisation de la peau (humaine) :** Aucune selon les protocoles de la CE
**Irritation des yeux (humains) :** Aucune selon les protocoles de la CE
**Données sur la toxicité subchronique :****
**Étude orale (treize semaines, rat) :** DMEO = 8 800 mg/kg/jour (effets mineurs sur les organes cibles : foie) (réduction de la prise de poids) : CSEO = 1 100 mg/kg/jour
**Étude d'inhalation (treize semaines, rat) :** CSENO = 0,964 mg/l (302 ppm)
**** Remarque – définitions pour les données :**
**DMEO =** dose minimale avec effet observé **CSENO =** concentration maximale sans effet nocif observé **CSEO =** concentration sans effet observé.
**Données sur la toxicité pour le développement :**
Le DMSO n'est pas considéré comme directement embryotoxique et s'est révélé être un cryoprotecteur pour le sperme et les embryons de mammifères.
Une CSEO de 12 g/kg/jour a été établie pour la tératologie de la souris sur la base de recherches avec une solution avec 50 %
de DMSO administrée par voie orale. Les données de tératologie indiquent que :
1. Le DMSO n'est pas un tératogène pour les mammifères lorsqu'il est administré par voie orale et cutanée au niveau de dose
qui ne produit pas de toxicité maternelle manifeste.
2. Le DMSO n'est pas un tératogène à bas niveaux de dose, quelle que soit la voie d'administration.
3. Le potentiel tératogène du DMSO dépend de la voie d'administration, du niveau de dose
et de la période de gestation de l'exposition, mais dans tous les cas, il est extrêmement faible, voire inexistant.
**Données de mutagénicité/génotoxicité :**
Salmonella typhimurium assay (test Ames) : négatif (+/- activation). Le DMSO est utilisé comme solvant neutre dans le test de mutagénicité d'Ames.

## 12. Renseignements écologiques

Aucune donnée disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminez les matières déversées conformément aux réglementations locales et d'État pour les déchets qui ne sont pas dangereux selon la définition fédérale. Notez que ces informations s'appliquent à la matière telle qu'elle est fabriquée; le traitement, l'utilisation ou la contamination peuvent rendre ces informations inappropriées, inexactes ou incomplètes.

Notez que ces informations sur la manipulation et l'élimination peuvent également s'appliquer aux récipients vides, aux doublures et aux eaux de rinçage. Les réglementations ou restrictions locales ou d'État sont complexes et peuvent différer des réglementations fédérales. Ces informations sont destinées à faciliter la manipulation et l'élimination appropriées; la responsabilité finale de la manipulation et de l'élimination incombe au propriétaire des déchets.

## 14. Renseignements concernant le transport

Non réglementé par le ministère des Transports.

## 15. Renseignements réglementaires

**Réglementation environnementale**
**SARA 311 :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Effets aigus sur la santé :** | Oui | **Effets chroniques sur la santé :** | Non |
| **Incendie :** | Oui | **Relâchement soudain de la pression :** | Non |
| **Réactif :** | Non | | |

**SARA 302/304** Composition / renseignements sur les composants : Aucun produit n'a été trouvé.
**SARA 304 RQ :** Sans objet.
**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

## 16. Autres renseignements

| | |
|---|---|
| **Préparé par** | Graco Inc. |

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique vous sont présentés en toute bonne foi comme étant exacts. Nous avons soigneusement évalué les renseignements (inclus dans cette fiche) provenant de sources extérieures à notre société. Nous croyons que ces renseignements sont bons, mais nous ne pouvons en garantir ni l'exactitude ni la complétude. Les précautions relatives à la santé et à la sécurité indiquées dans cette fiche peuvent ne pas s'appliquer à tous les individus ou toutes les situations. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer ce produit et de l'utiliser en toute sécurité, conformément aux lois et règlements applicables. Les énoncés présentés dans cette fiche technique ne signifient pas qu'il soit permis ni recommandé, d'utiliser un produit en violation de brevets existants. Nous ne donnons aucune garantie, explicite ou implicite.

**REMARQUES :** S.O. = Sans objet; NE = Non établi; ND = Non disponible

*Ce document reflète les caractéristiques les plus récentes du produit au moment de la publication.*
*Graco se réserve le droit de modifier ces informations à tout moment et sans préavis.*

**Siège social :** Minneapolis
**Bureaux internationaux :** Belgique, Corée, Hong Kong, Japon
**GRACO INC. P.O. BOX 1441 MINNEAPOLIS, MN 55440–1441**
**www.graco.com**